



Communiqué pour diffusion immédiate

Renouvellement de l'entente du Service de sécurité incendie de Saint-Philippe/Saint-Mathieu avec la ville de La Prairie

Saint-Philippe, le 12 mars 2021 – La Ville de Saint-Philippe a renouvelé l'entente de services avec la Ville de La Prairie pour la gestion du Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu, et ce, pour une durée de cinq ans. Ce partenariat de gestion, qui existe depuis 2016, a été réévalué et bonifié afin de répondre aux besoins actuels et croissants des communautés desservies, en plus de dégager une économie annuelle de 75 000 \$ pour Saint-Philippe et Saint-Mathieu.

« L'entente, initiée à la demande de Saint-Philippe, a été révisée et permet de compter sur une équipe de gestion qui appuie le groupe d'intervention local au sein des communautés de Saint-Philippe et de Saint-Mathieu. L'objectif de cette entente vise à accroître l'efficacité de la gestion administrative et favoriser l'optimisation des ressources, tout en respectant un cadre financier avantageux » affirme madame Johanne Beaulac, mairesse de la Ville de Saint-Philippe.

« La municipalité de Saint-Mathieu est heureuse de compter sur un partenariat avec ses villes voisines pour la desserte du Service de sécurité incendie. L'économie générée par le renouvellement de cette entente prouve la rigueur de la Ville de Saint-Philippe dans l'administration financière de ce service pour chacune de nos municipalités » ajoute madame Lise Poissant, mairesse de la municipalité de Saint-Mathieu.

« C'est dans un esprit de collaboration avec ses villes voisines que la Ville de La Prairie a pris la décision de renouveler cette entente de desserte de services. La sécurité de tous nos citoyens est fondamentale et nous devons prendre les moyens adéquats pour mettre en commun toutes les ressources nécessaires afin d'atteindre cet objectif. Par ailleurs, cette entente est avantageuse à tous les niveaux pour chacune des parties impliquées et les objectifs que nous nous étions fixés ont tous été atteints » affirme M. Donat Serres, maire de la Ville de La Prairie.

L'entente de services prévoit confier à la Ville de La Prairie, par l'intermédiaire de l'équipe de gestion de son service de sécurité incendie, la planification, l'organisation, la direction et le contrôle des ressources humaines, matérielles et financières ainsi que la supervision des opérations et la formation du personnel du Service de sécurité incendie de Saint-Philippe/Saint-Mathieu.

L'entente entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et prendra fin le 31 décembre 2025.

- 30 -

Pour information :

Marilou Robert

Ville de Saint-Philippe | mrobert@ville.saintphilippe.quebec

Service des communications

Ville de La Prairie | 450 444-6635 | communications@ville.laprairie.qc.ca